

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE VALDEBLORE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES

Phénomènes Torrentiels

PLAN DE ZONAGE

Mollières

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRIAU 2391
Benoît BROCCART

Echelle : 1/2000

Novembre 2007

PRESCRIPTION DU PPR : 21 Août 2003

ENQUETE DU : 21 Avril 2007 au 1 Juin 2007

APPROBATION DU PPR : 12 MARS 2008

Direction Départementale de l'Équipement
Service Aménagement Environnement
et
Transports

Alpes - Maritimes



3.1c

Légende

Périmètre réglementé du PPR

Dispositions spécifiques du règlement

- Zone rouge } R Aléa de phénomènes torrentiels
- Zone rouge
Axe des vallons } R
- Zone bleue } T Aléa de phénomènes torrentiels
(crue des torrents)
- Zone urbaine dense } I Aléa de phénomènes torrentiels
(crue des rivières torrentielles)
- Zone de production ou d'aggravation de l'aléa

Fond Cadastral : DDE 2005
RTM-06 2005 : pour les données

Dessiné par Mlle. Xaes Florence et M. Demirdjian Jean-Luc

Bureau d'études RTM - 06

LE 88

Suivi du PPR

Phase	Version	Date	Modifications demandées	Nature de la modification	Modifié par
Avant-Projet PPR	1.0	Décembre 2004		SIG Map-Info	RTM (FX)
Projet PPR	1.1	Juin 2006	RTM	limite	RTM (F.C. et J.-L.D.)
Projet PPR	1.2	Novembre 2007	DDE	date, logo	RTM (J.-L.D.)

